



Département BATII
Direction de la Stratégie Patrimoniale

Décision n° 2023-144 DEC

Objet : Nantes – Délimitation des parcelles KV n°184 et 185 sises à la Rue du Corps de Garde, au droit de la parcelle KV n°203

Décision

Le Maire de Nantes,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au maire, aux adjoints et éventuellement aux conseillers municipaux,

Vu l'arrêté n°2023-74ARR du 11 avril 2023 portant délégations de fonction et de signature aux élus,

Vu la demande de délimitation présentée par M. Matthieu STEFF, propriétaire indivis des parcelles cadastrées KV n°184 et 185,

Vu le procès-verbal établi par Mme BUDIN Clémence, en sa qualité de géomètre-expert, pour consigner les opérations menées pour établir les limites de la parcelle à délimiter,

Décide

Article 1er – De délimiter conformément au plan ci-annexé les parcelles KV n°184 et 185 sises à la Rue du Corps de Garde, au droit de la parcelle KV n°203

Article 2 – La présente décision sera affichée, copie sera transmise à Mme BUDIN Clémence, en sa qualité de géomètre-expert.

Article 3 - M. le Directeur Général des Services et M. le Receveur Principal des Finances de la Ville de Nantes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Nantes, le 12 JUL. 2023

Pour Madame La Maire,

L'adjoint délégué,

Pascal BOLO

Transmis en Préfecture et mis en ligne 12 JUL. 2023

Accusé de réception en préfecture
044-214401093-20230712-2023_144DEC-AR
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023